

GLOBAL BIOENERGIES

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 508.115,55 euros
Siège social : 5, rue Henri Desbruères - 91000 Evry-Courcouronnes
508 596 012 RCS Evry
(ci-après « la Société »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2021 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer des attributions gratuites d'actions intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du même code.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 17 septembre 2020, aux termes de sa vingtième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux qu'il déterminera, conformément à l'article L.225-197-1 et suivants du même code. Cette autorisation a été donnée pour une durée expirant le 16 novembre 2023.

1. Attribution au profit de mandataires sociaux :

Autorisation sociale

Lors de sa réunion du 11 mars 2020, le Conseil d'administration a décidé de verser la moitié de la rémunération variable de Monsieur Marc DELCOURT au titre de son mandat social de Directeur Général pour l'exercice 2019 via une attribution gratuite d'actions et lui a ainsi attribué 16.837 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,05 euros, au moyen d'un plan d'attribution gratuite d'actions faisant l'objet d'un règlement.

Périodes d'acquisition et de conservation

Les actions attribuées ne seront définitivement acquises qu'au terme d'une période de deux ans, sans condition de conservation à l'issue de ce délai.

Condition de présence

Pour pouvoir prétendre à l'acquisition des actions, Monsieur Delcourt devra conserver la qualité d'administrateur ou de Directeur Général de la Société, sans interruption, pendant toute la période d'acquisition, sauf cas particuliers de décès, invalidité ou départ à la retraite.

A leur date d'attribution, la valeur des actions gratuites s'élevait à 2,73 euros (cours sur Euronext Paris Growth).

2. Attribution au profit de salariés de la Société :

Autorisations sociales

Lors de sa réunion du 3 novembre 2020, le Conseil d'administration a décidé du principe d'attribution gratuite aux salariés ayant opté pour cet outil de motivation d'actions de la Société d'une valeur nominale de 0,05 euro au moyen d'un plan d'attribution gratuite d'actions faisant l'objet d'un règlement et subdélégué au Directeur Général la finalisation de l'attribution.

Par décision du 24 novembre 2020, le Directeur Général a établi la liste des bénéficiaires et fixé le nombre d'actions à attribuer.

Périodes d'acquisition et de conservation

Les actions attribuées ne seront définitivement acquises qu'au terme d'une période de deux ans, sans condition de conservation à l'issue de ce délai.

Condition de présence

Pour pouvoir prétendre à l'acquisition des actions, chaque bénéficiaire devra avoir conservé la qualité de salarié de la Société, sans interruption, pendant toute la période d'acquisition, sauf cas particuliers de décès, invalidité, licenciement économique, départ à la retraite ou transfert du contrat de travail à une entité du groupe.

Au total, 15.070 actions à émettre de la Société ont été attribuées gratuitement à 11 salariés (représentant 0,16% du capital à la décision d'attribution), dont 15.044 ont été attribuées aux dix salariés dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

Sur les 15.070 actions :

- 14.290 ont été attribuées à des cadres,
- 780 ont été attribuées à des non-cadres.

A leur date d'attribution, la valeur des actions gratuites s'élevait à 4,14 euros (cours sur Euronext Paris Growth).

Le Conseil d'administration